

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 31/2025

Département de L'Isère
Commune de CHARETTE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre à 19 h 00 mn, le Conseil de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis SURNON, Maire.

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, VIGOUROUX Yann, FRANCOZ-GESLAND Christine SCHOUVER Joël, CROZAT Charles, NOYER Christian, CALABRIN Michel.

Date de la convocation

13/11/2025

Absent(s) excusé(es) : DUSSURGET Michel (procuration à SURNON Francis), VEGNANT Karine (procuration à FRANCOZ-GESLAND Christine)

A été élu(e) secrétaire : Pascale CLEYET

**COUPES AFFOUGERES – AFFOUAGE SUR PIED Règlement
Et tirage au sort**

Monsieur le Maire rappelle le règlement d'affouage au conseil municipal qui a pour objectif de permettre l'exploitation de bois partagé par la commune, en garantissant la protection et la pérennité de la forêt, **aux habitants ayant un logement fixe et réel**. Le bois d'affouage est strictement réservé aux besoins personnels des affouagistes et **un seul lot sera alloué par foyer**.

Les lots sont attribués par tirage au sort lors d'un conseil municipal, **les preneurs devront être impérativement présents**. Le tarif d'affouage est **reconduit à 10€ le m3 pour l'année 2025-2026**. La taxe d'affouage à régler sera encaissée à l'article 7022, un titre de recette sera émis en fin de coupe avec mesure du cubage à chaque affouagiste. Les garants sont également reconduits : **Charles CROZAT, Karine VEGNANT et Francis SURNON**.

Les parcelles concernées par l'affouage sont les suivantes :

Section B : Le vert

B 182 : 18 949 m² (bois en partie) - **LOT N° 1** gauche du chemin

B 172 : 6 011 m² et B 462 : 8 652 m² – **LOT N° 2**

Les preneurs sont les suivants : Mr MARTINS José, et Mr FORISSIER Samuel.

Les garants désignés précédemment ayant vérifiés que les preneurs sont bien présents procèdent au tirage au sort des 3 lots, les résultats sont les suivants :

Nom Prénom	Lot attribué – section cadastrale
MARTINS José	Lot n° 1 (B 182)
FORISSIER Samuel	Lot n° 2 (B 172 et B 462)

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le règlement proposé et le tirage au sort effectué et informe les preneurs qu'un courrier leur sera expédié avec un plan détaillé des parcelles concernées par leur lot et qu'un rendez-vous sera fixé sur place avec les garants.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis SURNON

La secrétaire de séance,

Pascale CLEYET